



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 37

Dans le projet de résolution, au paragraphe 14, deuxième et troisième phrases, remplacer les mots «Des mesures actives s'imposent en effet pour les rassurer et les encourager dans ce sens. Cela implique de restaurer leur confiance dans la volonté de l'Azerbaïdjan» par les mots suivants:

«L'Azerbaïdjan et l'Arménie devraient en effet prendre des mesures actives pour les rassurer et les encourager dans ce sens. Cela implique de restaurer leur confiance dans la volonté de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie».

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
MOLLAZADA Asim, Azerbaïdjan, CE/AD
MUSTAFA Fazil, Azerbaïdjan, ADLE

1. 2023 - Quatrième partie de session

